

DECISION MUNICIPALE n° D20240402-031

Mairie d'Ussel
 Département de la Corrèze
 République Française

	Service	Pôle aménagement	
	Matière	3.3	Domaine et patrimoine – location
Objet	Convention d'occupation de locaux avec La Taverne		

Le Maire d'Ussel,

- Vu l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu la délibération DL20200705-012 du 5 juillet 2020, relative aux délégations de compétences du conseil municipal au Maire ;

Décide,

Article 1 : Un local de stockage de 53 m² sis place de la République à Ussel (19200) est mis à disposition de La Taverne représentée par Mr Pierre VAYSSIER, domiciliée 6 rue du 4 Septembre à Ussel (19200).

Article 2 : Cette mise à disposition est accordée à compter du **02 avril 2024** pour une durée d'un an, renouvelable par tacite reconduction, sans pour autant excéder 9 ans.

Article 3 : Cette mise à disposition est consentie moyennant un loyer mensuel de **150 € TTC** (charges comprises : abonnement et consommation d'électricité).

Article 4 : La présente décision sera transmise à Madame la Sous-Préfète d'Ussel, inscrite au registre et publiée sur le site internet de la commune.

Fait à Ussel, le 02 avril 2024.

Le Maire,
 Vice-Président du
 Conseil Départemental de la Corrèze




 Christophe ARFEUILLÈRE